

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 4 avril 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-04-04-31 | Le Bon Créneau - attribution d'une subvention  
pour l'année 2023**

**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

**Vu :**

- L'article 123.5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le rapport présenté,

**Considérant :**

- L'activité d'auto-école sociale portée par l'association « le Bon Créneau »,
- Que des stéphanois rencontrant des difficultés économiques et/ou d'apprentissage vont bénéficier de l'accompagnement de l'auto-école sociale,
- Le souhait de la Ville de minimiser le coût du permis de conduire pour ces stéphanois défavorisés,

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2023 à l'association « le Bon Créneau »,
- De verser cette somme directement sur le compte de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

**Résultat du vote :**

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-31-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**